

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE PHOTOGRAPHIQUE DU MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE DE GENEVE (MEG)

Préambule:

Les conditions pour les droits de reproduction et de livraison concernant le matériel photographique en vigueur sont basées sur les indications (version 2008) de l'**Association Suisse des Banques d'images et Archives Photographiques** (CP 15, CH – 5303 Würenlingen, info@sab-photo.ch, www.sab-photo.ch).

A toute institution, musée, université, professionnel ou chercheur, le service photographique offre les services suivants: reproduction en forme d'ektachromes et de photographies noir/blanc, prise de vue argentiques et numériques.

Cette offre s'attache en priorité aux œuvres faisant partie des collections du Musée d'ethnographie de Genève (MEG).

1. Accord préalable

La reproduction des photographies noir/blanc ou couleurs ainsi fournies par le Musée d'ethnographie (MEG) au bénéficiaire est interdite sans l'accord préalable du responsable du service photographique.

2. Délai d'exécution

La demande doit parvenir au Musée d'ethnographie (MEG) dans un délai de 20 jours avant la date souhaitée de livraison.

3. Mentions obligatoires

Dès cet accord obtenu, toute utilisation d'une reproduction doit porter les mentions obligatoires indiquées sur l'étiquette attachée au document, à savoir, au minimum: nom du Musée et nom du photographe. La légende et le numéro d'inventaire sont souhaitées mais non obligatoires.

4. Modification d'image

Toute modification de la photographie initiale telle que recadrage, détail, pastiche ou autre, doit faire l'objet d'une approbation spéciale du responsable du service photographique.

5. Durée de location

La location d'un document est accordée pour une durée de six mois à dater de l'envoi de la reproduction. Passé ce délai, si le document (ektachrome, tirage N/B, CD ROM) ne nous a pas été retourné, la taxe de location sera refacturée.

6. Droit d'auteur

La recherche des ayants-droit d'un auteur, de même que les taxes y relatives, n'incombent pas au service photographique mais au demandeur.

7. Droits de reproduction

A. Les droits de reproduction ne s'appliquent qu'à l'utilisation précisée dans la facture proforma et pour une seule édition. Toute publication postérieure sur le même support, ou sur un nouveau support, doit faire l'objet d'une nouvelle demande.

B. Dans la mesure où l'utilisation par le bénéficiaire est commerciale ou publicitaire, ce dernier doit en régler la contreprestation (droits).

C. Le tarif des droits de reproduction en vigueur est celui de l'**Association Suisse des Banques d'images et Archives Photographiques** (CP 15, CH – 5303 Würenlingen, info@sab-photo.ch, www.sab-photo.ch).

D. Tarifs spéciaux:

- réédition	- 50%
- Suisse + autres pays européens	+20%
- droits mondiaux	+ 100%
- dictionnaires, encyclopédies, livres scolaires	- 10%

- publications et transmissions télévisées scientifiques, thèses, diplômes, répertoires, mélanges, corpus, ouvrages recevant l'aide du FNSRS GRATUIT
- publications émanant des services officiels de la Ville et du canton de Genève (musées, bibliothèques, etc.), bulletin des Amis du Musée, publications des sociétés savantes genevoises, publications du département de l'Instruction publique genevoise, associations caritatives (sous réserve de consultation) GRATUIT

8. Prises de vue d'objet non encore photographié

A. Si au moment de la demande, l'objet n'est pas encore photographié, il faut prévoir un délai d'un mois à dater de la commande.

B. En principe, les prises de vue ne sont pas facturées au demandeur. Toutefois, en cas de délai trop bref, de non publication du document ou de prises de vue spéciales (détail, conditions difficiles, etc.), la participation financière du demandeur sera exigée.

9. Envoi et frais

Tout envoi de document implique de facto la perception des frais de gestion ainsi que des frais d'envoi y relatifs, que le document soit utilisé ou non.

10. Modifications des tarifs

Le Musée d'ethnographie de Genève (MEG) se réserve le droit de modifier en tout temps ses tarifs en fonction de la (les) demande(s) du bénéficiaire.

11. Justificatif de la publication

Adresser trois exemplaires gratuits de la publication, à titre de justificatif, au Musée d'ethnographie de Genève (MEG).

12. Le présent contrat est soumis à la loi suisse

Le présent contrat est soumis à la loi suisse. Les parties conviennent de s'efforcer de régler à l'amiable toute contestation relative à l'interprétation et / ou de l'inexécution du présent contrat. A défaut d'accord amiable, les Tribunaux de Genève seront seuls compétents.



V I L L E D E DÉPARTEMENT
G E N È V E DE LA CULTURE ET DU SPORT

ACCORD CONCERNANT LES DROITS DE REPRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE

Je, soussigné, atteste avoir pris connaissance des conditions générales du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) et en accepte les termes.

Genève, le

Signature et timbre de l'institution :

Cet exemplaire du document est à adresser par retour du courrier au

Musée d'ethnographie de Genève (MEG)

Service photographique

Case postale 1549

CH-1211 Genève 26

tél. 022 418 45 50

fax 022 418 45 51

email : musee.ethno@ville-ge.ch